

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-R-004

Séance à distance du 26 janvier 2021

**Avis relatif au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale
de l'étang de St Bonnet**

Lors de sa séance à distance du 26 janvier 2021, le CSRPN a examiné le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Saint-Bonnet (Isère) proposé pour la période 2021-2025.

Le CSRPN a donné un **avis favorable** à ce plan de gestion, avec les recommandations suivantes.

Considérant la densité et la pression urbaine dans la petite région où se situe la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Saint-Bonnet, et les enjeux pour les habitats, la flore et la faune, il convient de rechercher toute amélioration possible dans la connectivité de la RNR avec les autres milieux naturels présents dans la trame urbaine via les trames verte et bleue.

Ceci nécessite d'avoir une vue d'ensemble plus large que le seul périmètre de la RNR, et une réflexion globale avec les acteurs du territoire au niveau de la petite région, de manière à organiser un réseau des espaces naturels sous statut de protection au niveau de cette petite région, et leurs interconnexions.

Pour ce faire, il est recommandé de mener une politique active d'acquisition du foncier, et de sécuriser sur le plan juridique l'affectation de ce foncier à des espaces naturels sous statut de protection, afin d'étendre non seulement le périmètre de la RNR, mais aussi celui des autres espaces naturels protégés et des corridors écologiques les reliant entre eux.

Il est aussi recommandé de mener des actions globales coordonnées entre ces espaces naturels. Pour la RNR elle-même, cela concerne en premier lieu la gestion cohérente du réseau d'étangs, et notamment de leurs vidanges et leurs assecs. En ce qui concerne l'asssec de l'Étang de St. Bonnet prévu, il conviendrait de s'assurer avant d'entreprendre cette opération, que les espèces sensibles aient bien la possibilité de se reporter sur des sites favorables de proximité.

Il convient par ailleurs de limiter la pression anthropique, notamment en recherchant et en mettant en œuvre toute alternative à la création ou à la pérennisation de cheminements à l'intérieur du périmètre de la RNR.

Concernant la régulation des populations de sangliers dans la réserve naturelle, le CSRPN encourage le gestionnaire à tester des techniques alternatives aux battues avec tirs au fusil, qui seraient également plus respectueuses de la tranquillité des riverains.

Concernant le suivi des habitats forestiers le plan de gestion prévoit la mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentiel (IBP). Le CSRPN rappelle que ce protocole vise avant tout à sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux de biodiversité et à favoriser leur intégration dans la gestion sylvicole. Ce protocole ne permettra pas un réel suivi des habitats forestiers de

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



la RNR. Le CSRPN recommande la mise en place d'un protocole plus pertinent dans une RNR, tout en reconnaissant que le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) ne paraît pas applicable à la RNR du fait de la difficulté d'échantillonnage liée à la faible surface boisée, de son morcellement et de la grande diversité d'habitats forestiers. Le CSRPN suggère néanmoins de mettre en place un protocole permettant d'accéder à certaines métriques du PSDRF et à l'évaluation périodique de la naturalité forestière de la RNR. Ainsi un inventaire des arbres de plus de 30 cm de diamètre sur toute la surface forestière de la RNR intégrant pour chacun d'eux la liste des dendromicrohabitats qu'il porte permettrait de documenter plus précisément deux paramètres majeurs de naturalité forestière : la représentation des gros bois et très gros bois ainsi que la fréquence et la diversité des dendromicrohabitats.

Il est enfin souhaitable qu'un inventaire des champignons dans la RNR soit programmé, au vu du rôle essentiel de ces organismes dans les écosystèmes forestiers aussi bien que prairiaux.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS